

Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac

Commission de gestion et des finances



Roche, le 19 septembre 2026

			Date séance	Rapport	Signature
Rapporteuse	Mme Sophie ROBERT-NICOUD	Roche	Lu 14.09.2026	x	
	Mme Anissa NAFZGER	Chessel	Lu 14.09.2026		
	M. Yvan BURNIER	Rennaz	Absent		
	Mme Haoua MAHMOUDI	Noville	Lu 14.09.2026		
	Mme Ardiana SALLAUKA	Villeneuve	Lu 14.09.2026		

Rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis no 03/2026 concernant le budget 2027

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée de l'étude s'est réunie le 14 septembre 2026 à 19h dans les nouveaux locaux de l'ASPIHL sur le site de Villeneuve pour l'examen du préavis N° 03/2026 concernant le budget 2027.

Etant donnée la nouvelle législature et la nouvelle commission de gestion, nous nous sommes réunis tout d'abord pour une séance à huis-clos, soit les 4 membres présents de ladite Commission. Après cette réunion, nous avons été rejoints par Madame Diamanta Maliqi, Directrice de l'ASPIHL ainsi que M. Marcel Rechsteiner, Président du CODIR

Les membres de la commission les remercient pour leur présence, leur disponibilité, ainsi que pour les réponses à nos questions.

La COGEF est appelée à se déterminer sur tous les postes comptables liés au bon fonctionnement du Conseil intercommunal, au CODIR et à l'administration de l'ASPIHL pour l'exercice 2027.

Contexte général

L'exercice 2027 marque une évolution importante dans la présentation des finances de l'ASPIHL, car il constitue le premier budget établi selon le programme comptable MCH2. Des différences importantes peuvent donc figurer sans être forcément liées à une augmentation ou diminution de charges, mais à une différente imputation dans les comptes. La présentation des finances publiques y est toutefois mieux structurée et plus transparente.

La commission souhaite mettre en évidence les points suivants :

Administration

- Il apparaît une légère augmentation des postes autorités/CODIR, justifiée par la nouvelle législature (besoin de temps supplémentaire côté CODIR).
- Les salaires administratifs restent stables par rapport à 2026 ; le poste de responsable technique est désormais budgété sur un montant réel (engagé), légèrement inférieur à l'estimation 2026.
- La hausse entre 2025 et 2026 est expliquée par un transfert comptable : les charges salariales du personnel gérées au départ via les « prestations parascolaires » (sport facultatif) ont été reclassées en « administration » une fois le fonctionnement stabilisé.

Bâtiments scolaires

- Une entreprise externe assure le nettoyage/conciergerie de deux bâtiments (nouveau collège + pavillon), sans mise en concurrence pour l'instant.
- Le responsable technique ne fait pas de nettoyage : il gère l'entreprise externe et les petits travaux techniques.
- Réflexion en cours (non tranchée) sur une internalisation partielle (mix interne/externe) d'un poste de conciergerie, à l'image d'autres communes.
- Question posée sur la clé de répartition des charges d'entretien entre communes (valeur locative, chauffage, électricité), actuellement gérée par les communes qui refacturent à l'association.

Mobilier scolaire

- Il apparaît une baisse des charges : beaucoup de mobilier neuf déjà acquis pour le nouveau bâtiment, et une partie du mobilier a été financée via le préavis de construction (donc hors budget de fonctionnement).
- Des économies seront faites suite à un nouveau fournisseur plus économique pour les tableaux/affichages.
- Demande de la commission : indiquer les numéros de comptes dans le préavis (comme dans le rapport de gestion) pour faciliter le suivi, accepté pour les prochains préavis.
- La commission s'étonne du poste « stockage de mobilier » (~17'000 CHF/an). Mme Maliqi explique que le mobilier est actuellement dispersé dans plusieurs bâtiments ce qui pose un problème de sécurité incendie. La question a été soulevée par la commission sur une possibilité de stockage en interne (local dans une commune) plutôt qu'externe - le CODIR va se renseigner, mais signale que les communes manquent aussi de place et ne le feront pas sans coûts.

Camps et sorties scolaires

- Le budget total des camps reste stable à 270'000 CHF (répartition différente par degré sous MCH2, mais total inchangé).
- La répartition a été revue avec la directrice des écoles pour mieux adapter les montants aux besoins réels (petits vs grands élèves)
- Les subventions cantonales/fédérales (Jeunesse et Sport) sont soumises à critères stricts (minimum 4 jours consécutifs, encadrants qualifiés), le montant budgété est donc difficile à anticiper précisément à l'avance.
- La règle de rester en Suisse pour les sorties dépend de décisions communales/cantonales, ce n'est pas une règle uniforme.

Cantine scolaire (sujet jugé sensible)

- Les charges annuelles s'élèvent à ~170'000 CHF pour des recettes à ~70'000 CHF, ce qui représente un déficit structurel récurrent.
- Une comparaison des prix des repas facturés aux parents a été anticipée par la Direction de l'ASPIHL. Ils se situent dans le tir, à env. 11 CHF par repas. Suite à une demande de précision de la Commission, la comparaison a été faite parmi les communes suivantes: Aigle, Association du Cercle de Corsier, Bex, Montreux, Ollon/Villars et Vevey.
Certaines communes n'imputent pas les mêmes charges (loyer notamment) ou disposent de leur propre bâtiment. L'effectif pour l'ASPIHL représente 6 personnes, soit 1 poste admin dédié + 2 responsables par site à Roche et Villeneuve qui sont également en charge d'une partie administrative. Cela représente environ 1 équivalent temps plein.
- Suite à une question postérieure à la séance de Commission, Mme Maliqi informe que 5'000 repas ont été budgétisés pour l'année 2027. Elle précise que ASPIHL travaille en effet sur la base de l'année civile et non de l'année scolaire. Les chiffres évoqués sont donc établis selon cette périodicité.
- Une demande de subvention cantonale a été déposée et refusée (les critères ne sont pas remplis).
- Selon Mme Maliqi, le recouvrement des repas impayés par les parents s'améliore. (pertes estimées entre 2'600–2'800 CHF/an). La Commission propose une éventuelle piste: soit un paiement d'avance (mensuel/trimestriel) avec inscription conditionnée au paiement reçu. Ceci est jugé faisable mais chronophage et plus compliqué à appliquer aux camps qu'à la cantine.
- Suite à une question de la Commission, Mme Maliqi confirme qu'un nouvel appel d'offre concernant le fournisseur de repas devra être effectué.
- La Commission s'étonne du montant élevé de la facture annuelle liée à la téléphonie. Mme Maliqi précise que celle-ci s'élève à ~1'000 CHF/an, qui représente deux lignes pour les responsables de site, ainsi que des abonnements de tablettes et mobiles utiles en déplacement, car le personnel est absent à l'administration entre 12h et 13h.

Informatique / Wi-Fi

- Dépense plus importante en 2026 pour la mise à jour des bornes Wi-Fi ; quelques bornes restent à mettre à jour en 2027.
- Budget 2027 : 26'100 CHF, partiellement subventionné par le canton.

Projet de fresque (Conseil d'établissement)

- Demande d'augmentation de budget pour réaliser une fresque sur tous les sites scolaires, sur 3 ans, réalisée par un artiste externe avec participation des élèves.
- Un devis a été reçu, mais rien n'est encore signé/définitif à ce stade. Le montant est jugé significatif par la Commission, (de l'ordre de 50'000 CHF sur 3 ans). Mme Maliqi propose de partager le dossier de présentation afin de se rendre compte de l'étendue du projet. (à recevoir).
- Une question est soulevée par la Commission quant à la légitimité de la demande portée globalement par le Conseil d'établissement plutôt que site par site, et le statut de validation (montant intégré au budget par le CODIR, mais le Conseil intercommunal n'a pas encore voté)

Investissements

- Nouveauté MCH2 : l'obligation d'établir un budget d'investissement pour l'année suivante (2027), alors qu'auparavant un plan sur 5 ans était présenté plus tard dans l'année.
- Ce budget 2027 reflète une estimation « raisonnable/maximum réalisable » (compte tenu des ressources humaines disponibles pour suivre les projets), sans engagement définitif ni prise de position du nouveau CODIR.
- Le plan d'investissement pluriannuel (5 ans) sera transmis fin d'année ou début d'année prochaine, une fois la vision du nouveau CODIR stabilisée.
- Historique : le budget voté n'a jamais été dépassé jusqu'à présent.

Répartition entre communes

- Clé de répartition : moitié population, moitié effectifs d'élèves.
- Afin d'harmoniser les données utilisées, il ressort un changement de méthode : le budget se basera désormais sur les chiffres au 1er septembre de l'année en cours, et les comptes sur ceux au 31 août de l'année suivante
- Ce changement ne modifie pas le montant total du budget, seulement sa répartition entre communes (écarts habituels de 0,5 à 1%)

Points organisationnels divers

- Une réflexion ouverte sur la séparation éventuelle d'une commission de gestion et d'une commission des finances (actuellement regroupées), à l'image de Villeneuve et Roche a pris place. Cela nécessiterait une modification du règlement du Conseil intercommunal (via un postulat), à étudier ultérieurement.

Pour conclure, les membres de la commission ont passé en revue les principaux postes comptables et en ont déduit qu'ils semblent cohérents. Pour l'exercice 2027, le budget est équilibré à 6'302'142 CHF contre 6'441'429 CHF en 2026 ce qui représente une diminution de charges de 139'287 CHF, soit environ 2.2% par rapport au budget 2026.

Le budget 2027 s'inscrit dans une phase de stabilisation après plusieurs années marquées par d'importants projets immobiliers, le recours à des infrastructures provisoires et la mise en place de nouveaux outils administratifs.

Au vu de tout ce qui précède, la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté et donc de prendre les décisions suivantes :

- **vu** le préavis municipal no 03/2026 relatif au budget 2027 de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunal du Haut-Lac
- **ouï** le rapport de la Commission chargée de son étude ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

D'approuver le budget pour l'année 2027 présentant les résultats suivants :

- Un total de revenus de CHF 6'302'142.00
- Un total de charges de CHF 6'302'142.00

Roche, le 20 septembre 2026

Pour la Commission :

Sophie ROBERT-NICOUD, 1^{er} membre

Yvan BURNIER

Anissa NAFZGER

Haoua MAHMOUDI

Ardiana SALLAUKA